

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 24 septembre 2024</p> <p>Date de la convocation : 17 septembre 2024</p> <p>Date de publication : 30 septembre 2024</p>	<p><u>DÉLIBÉRATION</u> 2024/46</p>
	<p><u>Département</u> des YVELINES</p> <p><u>Arrondissement</u> de RAMBOUILLET</p> <p><u>Canton</u> de RAMBOUILLET</p> <p><u>Commune de</u> SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/46

OBJET : – **AFFAIRES GENERALES** – Désignation de nouveaux Délégués au Syndicat d’Energie des Yvelines (SEY)

L’an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DES-CLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Alexis POURKARTE ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Stéphanie VINSOT

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (6) :

M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD
Mme Alexie Morgane GUIGNARD a donné pouvoir à M. Sylvain GUIGNARD

ÉTAIENT ABSENTS (4) :

M. Daniel UCÉDA ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Stéphanie BAGUET ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/46 – AFFAIRES GENERALES – Désignation de Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Le SEY est un syndicat dit mixte fermé soumis aux dispositions des articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), créé pour assurer l'exercice des compétences relatives à l'électricité et au gaz pour ses membres.

La Commune est adhérente au SEY et bénéficie de la fourniture de gaz et d'électricité dans le cadre du groupement de commande mené par le syndicat.

À la suite de la démission de l'élu, délégué titulaire au Comité Syndical, et du souhait du délégué suppléant de ne pas poursuivre cette représentation, il convient de désigner deux nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SEY

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2121-33 et L.2121-21,

VU les statuts du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY),

CONSIDÉRANT l'adhésion de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines au SEY,

CONSIDÉRANT qu'en vertu des statuts du SEY, la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines doit désigner un délégué titulaire « Énergie » et un délégué suppléant « Énergie » en son sein pour siéger au comité du SEY,

CONSIDÉRANT que ces délégués « Énergie » représentent la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour l'ensemble des compétences transférées au SEY,

CONSIDÉRANT la vacance de ces deux postes de délégués de la Commune au SEY,

CONSIDÉRANT la demande pour procéder aux votes à bulletin secret,

ENTENDU l'exposé de Mme le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Au vote à bulletin secret, à la majorité absolue,

PROCEDE à la désignation des délégués du SEY comme suit :

Se portent candidats :

- Délégué titulaire : Stéphane DESCLOUDS,
- Délégué suppléant : Arnaud BAGUENIER,

TITULAIRE

- 25 Votants
- 6 Bulletins blanc ou nul
- 19 suffrages exprimés
- Majorité absolue : 13

- **17 voix pour M. Stéphane DESCLOUDS**
- **2 voix pour M. Jean-Louis BARAUT**

↳ **Ayant obtenu la majorité absolue, est élu et proclamé délégué titulaire
SEY : M. Stéphane DESCLOUDS**

SUPPLÉANT

- 25 Votants
- 8 Bulletins blanc ou nul
- 17 suffrages exprimés
- Majorité absolue : 13

- **17 voix pour M. Arnaud BAGUENIER**

↳ **Ayant obtenu la majorité absolue, est élu et proclamé délégué
suppléant SEY : M. Arnaud BAGUENIER**

DECLARE élus, les Conseillers Municipaux suivants :

- Délégué titulaire : Stéphane DESCLOUDS avec 17 voix
- Délégué suppléant : Arnaud BAGUENIER avec 17 voix

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.